

ABONNEMENT

Par année.....\$3.00
 Pour six mois..... 1.50
 Pour quatre m..... 1.00

Édition Hebdomadaire
 Pour l'année.....\$1.00
 Payable d'avance.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne.....\$0.10
 Tous les jours..... 0.05
 Trois fois par semaine..... 0.05
 Une fois la semaine..... 0.05

Avis de Naissance, Mariage ou Décès..... 0.05
 Pour les annonces à long terme conditions spéciales.

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull, 8 Octobre 1885

Institut Canadien-Français D'OTTAWA

RAPPORT DE L'EXERCICE 1884-85

A Messieurs les membres de l'Institut Canadien-Français d'Ottawa.

Messieurs,

Les règlements de la Constitution de l'Institut, imposent au Président l'obligation de présenter annuellement un rapport des opérations de l'année qui vient de s'écouler, ainsi qu'un exposé des événements heureux et malheureux qui se sont passés pendant son terme d'office.

Je viens, messieurs, m'acquiescer de ce devoir en mettant sous vos yeux, dans un résumé aussi fidèle que possible, l'état de notre situation, avec ses joies, ses espérances, mais malheureusement aussi avec ses regrets et ses peines.

A vous, messieurs, de puiser dans les unes la consolation dont vous aurez besoin, pour supporter avec courage l'amertume des autres.

Les circonstances dans lesquelles nous nous sommes trouvés placés depuis quelques années, nous ont forcés d'imprimer à l'Institut un caractère un peu différent de celui que ses fondateurs et ses directeurs passés ont toujours eu en vue.

Afin de rétablir l'équilibre dans nos finances, nous avons cru de voir sacrifier un peu du cachet littéraire que devait posséder notre institution et utiliser cette dernière pour des fins commerciales.

Cependant, nous avons fait en sorte que le Cours des Familles conservât, en partie, l'éclat que lui avaient donné ceux qui ont eu l'heureuse idée de le créer.

Quatorze conférences ont été données pendant l'hiver, et le mérite de ceux qui en ont fait les frais a régressé, comme par le passé, à attirer sous notre toit un nombreux auditoire d'élite, rendu plus distingué encore par la gracieuse présence de celles qui ont daigné venir encourager nos efforts et applaudir gracieusement à nos succès.

Les sujets suivants ont été traités : "De la marche de la civilisation dans le monde," par le Rév. Père Fillâtre, O. M. I.

"Les événements de 37," par M. A. Lusignan.

"Michel Laberge le découvreur," par M. W. Beaudry.

"La France liée aux découvertes maritimes," par M. N. Champagne.

"Un oubli de notre histoire," par M. Faucher de St-Maurice.

"La rébellion de 37," par M. Ls. Taché.

"De l'intelligence des animaux," par M. Achille Talbot.

"Impressions d'un voyage à la Nouvelle-Orléans," par M. le Dr Valade.

"Mœurs des Egyptiens et des Turcomans," par M. A. Bui. s.

"Louis Riel," par M. Nap. Montpetit.

Je profite de l'occasion pour remercier publiquement, au nom de l'Institut, tous ceux qui ont mis si généreusement leurs services à notre disposition.

Nous remercions aussi cordialement les musiciens et les musiciennes qui ont contribué par leurs talents à augmenter le charme de ces délicieuses réunions de famille, et spécialement les membres de l'orchestre qui nous ont prêté leur précieux concours sous la direction du Prof. Duquette.

L'année dernière, messieurs, à pareille époque, nous avions le bonheur de vous annoncer que l'état financier de l'Institut était des plus satisfaisants.

Pendant l'exercice 1883-84 nous avions réalisé des bénéfices considérables, qui se chiffraient par une somme ronde de \$2,000. Les revenus de l'année s'élevaient au montant de \$2,500. Les dépenses totales n'avaient été que de \$1,550.

La perspective qui s'ouvrait pour l'exercice 84-85 était très-brillante, et tout nous faisait prévoir qu'à la fin de 1885, nous serions débarrassés de la totalité de notre dette flottante et peut-être d'une partie de notre dette hypothécaire.

En effet, voici quel était l'état de nos finances :

Nous devions à la succession Inglis, \$7,000.

A la société de construction, \$3,000

Dette flottante, \$645.

En calculant nos dépenses probables sur celles de l'année précédente, nous calculions avoir à rencontrer la somme de \$1,550, plus \$164, montant de la taxe municipale accrue par le fait de la location de notre salle à des compagnies étrangères ; soit, par conséquent, un total de \$1,834.

Pour faire face à toutes ces dépenses en nous guidant toujours sur le montant des revenus pour l'année précédente, nous étions en droit d'espérer recevoir \$1,200, plus la somme de \$1,560, montant du loyer de notre salle ; soit \$2,760 à opposer à \$1,834, montant des dépenses probables, ce qui nous aurait laissé un surplus de \$1,164, au moyen duquel nous aurions payé notre dette flottante, rencaissant la balance pour des opérations ultérieures.

Au lieu de ce bénéfice, messieurs, nous avons la douleur d'enregistrer un déficit de plus de \$1,000.

Vous en savez la raison ?

Nous avons été victimes d'un accident formidable, qui, à un moment donné, a failli jeter un découragement complet dans nos âmes. Après dix-huit mois de labeurs incessants, au moment où nous allions atteindre la réalisation des rêves de prospérité et de bonheur que nous avions conçus pour l'Institut Canadien-Français d'Ottawa, un véritable cataclysme nous ramenait violemment à notre point de départ, nous laissant sans ressources et entourés des circonstances les plus défavorables.

Jugés vous-mêmes, par les chiffres suivants, de la grandeur des pertes que nous eûmes à subir :

Le loyer, pour lequel nous nous attendions à recevoir \$1,560, ne nous avait rapporté, au moment de l'accident, que \$993, soit un déficit de \$567, sur cette source de revenus sur laquelle nous avions tant compté.

N'ayant plus de salles pour nos séances, pour nos jeux, nos réunions, l'entrée des nouveaux membres subit un temps d'arrêt qui nous fit perdre \$60, sur le montant des revenus que nous attendions de ce côté.

Les jeux, qui avaient produit \$390 l'année précédente, ne nous ont rapporté que \$153 autre perte de \$237. Les revenus généraux, enfin, n'ont été que de \$335, soit \$70 moins que l'année dernière.

En additionnant ces chiffres, nous trouvons un total de \$1,361 que nous devons, de suite, déduire de la somme de \$2,640 que nous espérions réaliser pendant l'exercice de 1884-85.

Malgré ce terrible désordre, nous ne pouvions pourtant pas rester inactifs, et pleins de confiance en notre étoile, nous résolûmes de tenter l'impossible pour reconstruire notre bâtiment.

Nous nous mîmes à l'œuvre avec courage et les frais de reconstruction, à venir au 1er septembre, s'élevèrent à la somme de \$1,450.

Maintenant, permettez-moi d'offrir à votre considération les chiffres suivants, comme résumé de ce que je viens de vous exposer, et vous aurez une idée claire du déficit que nous avons, cette année, à subir :

Nous attendions de nos revenus, pour 1884-85, \$2,760.

Nos dépenses devaient s'élever à la somme de \$1,834.

Nous étions, par conséquent, en droit d'espérer un surplus en notre faveur de \$1,126.

L'accident nous fit subir sur nos revenus probables, par l'interruption du loyer, la cessation des jeux, etc., etc., une perte de \$1,361. Les frais de reconstruction ont coûté \$1,450. Total, \$2,811.

Les autres dépenses de l'année

restant les mêmes, c'est-à-dire \$1,550, le montant total de nos déboursés devait s'élever à \$4,361.

Dépenses..... \$4361 00
 Revenus probables... 2760 00

Déficit.....\$1601 00

Tel aurait dû être le déficit que nous aurions eu à enregistrer, messieurs, si la souscription que nous avons immédiatement instituée n'était pas venue en atténuer un peu le montant.

Ces chiffres, messieurs, ne sont qu'approximatifs et ne servent qu'à nous faire comprendre plus clairement l'état de nos finances.

Maintenant, si les chiffres exacts, vous voyez par le rapport du trésorier que nos dépenses se sont élevées cette année, au montant de \$3,400, y compris les frais de reconstruction, et nos revenus à \$2,370, y compris le montant de la souscription.

Notre capital net qui en 1884, s'élevait à la somme de \$11,583, a subi, cette année, une baisse de près de \$1,000, et n'est plus que de \$10,584.

Nous avons payé ce que nous avons dû, des dépenses de l'année dernière, malheureusement les événements tristes et imprévus dont nous eûmes à souffrir, nous forcent à léguer à notre successeur une dette considérable.

Ainsi, nous n'avons payé sur les \$1,450 que nous coûtait la reconstruction, que la somme de \$800, et il reste encore due une balance de \$650.

Une partie de l'assurance et des intérêts reste à payer et s'élève à \$390.

La taxe d'eau, \$57.

Les taxes municipales, \$164.

L'éclairage, \$25, et d'autres comptes au montant de \$125 ont été contractés et restent à payer.

En revanche, l'ancienne dette flottante est moins considérable, car nous avons déjà commencé à l'attaquer avant notre accident, et plusieurs vieux comptes, au montant de \$ 35, ont été payés.

En outre, je vous prie de considérer, messieurs, que la position financière de l'Institut est beaucoup plus satisfaisante qu'elle ne l'était en 1883, au moment où nous acceptions la charge de Président.

En effet, à cette époque, notre capital net n'était que de \$9,542, tandis qu'aujourd'hui il est de \$10,584.

La dette générale s'élevait, en 1883, au montant de \$12,823 ; aujourd'hui, elle est de \$12,132.

La propriété foncière a aussi considérablement augmentée en valeur.

L'année dernière même, elle ne valait que \$22,020 ; aujourd'hui elle est de \$22,345.

L'ameublement qui, en 1884, n'était que de \$62, vaut aujourd'hui \$297.

Nous avons contracté, il est vrai, une dette considérable pour reconstruire ; mais, voyez quelle belle salle nous vous laissons, en compensation. Nous avons là une source de revenus très-imposante et au moyen de laquelle nous réuserons, avant longtemps, à nous dégager complètement des obligations onéreuses qui paralysent nos efforts vers le bien que le public est en droit d'attendre d'une institution comme la nôtre.

Si la souscription que nous avons instituée avait été, messieurs, ce que nous étions en droit d'espérer qu'elle fût, notre position, aujourd'hui, laisserait bien peu de choses à désirer.

Il est peut-être encore temps d'accorder à l'Institut la somme de générosité qui lui est due, et ce que nous n'avons pas pu obtenir, la nouvelle administration parviendra, j'espère, à le réaliser.

Les revenus que nous fournirons l'exercice qui commence, y compris le prix de location de sa salle à \$120 par mois pendant 11 mois, soit \$1,220 pour l'année, rapporteront à peu près \$2,600.

Ce montant ne suffira certainement pas à faire face aux dépenses courantes et à payer les dettes que nous avons été forcés de contracter ;

mais, un effort du côté de la souscription générale réussira, j'en ai la conviction, à atteindre ce but.

Je termine, messieurs, en déposant entre vos mains la charge que vous m'avez confiée pendant deux années consécutives.

J'ai mis toute mon âme dans l'accomplissement des devoirs que cette charge m'imposait et je n'ai qu'un regret, c'est que les résultats que j'espérais n'aient pas été à la hauteur de mes désirs.

J'avais, auparavant, pour l'Institut, une affection toute filiale, à cause des intérêts que cette institution éminentement nationale représentait, je l'aime aujourd'hui d'un amour plus tendre encore, puisque pendant deux ans j'en ai été le père.

J'ai travaillé à sa prospérité avec bonheur et avec plaisir, car je sentais que j'étais entouré d'amis qui n'ont jamais cessé de m'appuyer de leurs services et de leurs sages conseils.

J'ai reçu de tous les membres de l'administration un concours généreux et de tous les instants, qu'ils veuillent bien accepter l'expression sincère de ma plus cordiale gratitude.

L. C. PRÉVOST,
Président.

THEATRE ROYAL

Locataire et Direct. J. H. GILMORE
Gérant, L. HOWARD

Grande réouverture sous la direction du populaire jeune acteur,
J. H. GILMORE.

Lundi prochain, 5 Octobre,

On jouera le grand drame militaire,
YOUTH!

Avec décors scéniques nouveaux et costumes appropriés au caractère de la pièce.
Les Gardes à pied du Gouverneur-Général représenteront de Grands Tableaux Militaires.

Prix ordinaires - - 20 et 15 cts
Sièges réservés - - 50 et 30 cts

SEANCE DE L'APRES-MIDI,

LE
Mercredi et Samedi.



CONTRAT POUR FOURNITURE DE
SACS DE MALLE

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Maître Général des Postes, (pour le Bureau des Impressions, &c.), portant la suscription "Soumission pour Sacs de Malle" seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi LUNDI, le 2 NOVEMBRE 1885, pour la fourniture, au Département des Postes du Canada, des sacs dont il aura besoin de temps en temps pour le Service Postal du Dominion.

Des Échantillons des Sacs, qui devront être fournis, peuvent être vus aux Bureaux de Poste à Halifax, N. E., St-Jean N. B., Charlottetown, I. P. E., Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, London, Winnipeg, Man., Victoria, C. B., ou au Département des Postes à Ottawa.

Les Sacs qui seront fournis devront, tant qu'au matériel et à la confection, être semblables aux échantillons, et être délivrés de temps en temps au fur et à mesure qu'ils seront requis à Ottawa.

Le contrat, s'il est rempli d'une manière satisfaisante, continuera pour un terme de quatre années, pourvu toutefois que le travail et le matériel employé soient à la satisfaction du Maître Général des Postes.

Chaque soumission devra spécifier le prix demandé par sac dans les formes et espèces prescrites par la formule de soumission, et être accompagnée de la signature de deux personnes responsables, promettant que dans le cas où la soumission serait acceptée, le contrat sera dûment exécuté par la partie soumissionnaire pour le prix demandé, et prometant aussi d'être responsables avec le contracteur, dans la somme de deux mille piastres pour la due exécution du contrat.

On pourra se procurer des formules imprimées, des soumissions et de cautionnements, aux Bureaux de Poste ci-dessus mentionnés, ou au Département des Postes, à Ottawa.

Le dépôt ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

WILLIAM WHITE,
Secrétaire.

Département des Postes, Canada,
Ottawa, 1er Octobre 1885

ARGYLE HOUSE

D. CARDNER & CIE.,

Salles d'Exposition d'articles de modes et de manteaux maintenant ouvertes pour la saison

Chapeaux et Toques garnis, Fleurs, Plumes, Ornaments etc., Manteaux, DOLMANS, Imperméables, Vestes, vendus tous à meilleur marché que partout ailleurs.

On peut se procurer des :

Marchandises Sèches à Bon Marché

ET DU DERNIER GOUT, chez D. GARDNER & Cie.

De Belles ETOFFES A ROBE,

A 10, 12 et 15 cts. la Vergé

Des Etoffes de même nature, mais de meilleur qualité à 20 et 25 cents la vergé. Flanelle Rouges tout laine, 12½ cents la vergé. Flanelles Grises, 25 et 30 cts la vergé.

VENTES EXTRAORDINAIRES de DRAPS

Et d'imitations de Veau Marin faites à moins de moitié prix. Bas de laine pour femmes, 25 cents la paire seulement. Demi-bas pour hommes, 25 cents la paire. Couvertes Blanches tout laine, \$2.75, \$3.50 et \$4.00 la paire.

D. Gardner et Cie. se glorifient de donner plus que partout ailleurs en Canada en retour de l'argent qu'on leur paie. Nous importons directement d'Angleterre, de France et des États-Unis toutes nos Marchandises et nos clients en ont le bénéfice.

Tapisseries, tapis 35, 45 et 60c. la vergé ; Tapis de Bruxelles, \$1 et \$1.20 la vergé ; Tapis de laine de Hemp et Union, etc.

D. CARDNER & Cie.,

66 et 68, rue Sparks

PLUMES D'AUTRUCHES

Frisées, Nettoyées et Teintes

DANS LES
Dernières Couleurs et Goûts

DE LA SAISON
En Un Jour Après l'ordre Donné

VIEUX CREPE REMIS A NEUF

Alex. A. Coutellier

TEINTURIER PARISIEN
NO. 15, RUE, ELGIN, OTTAWA
(Près de la rue Sparks.)

13 mars, '85

PETITE VEROLE!

Ses marques peuvent être effacées.

Maison LEON & Cie.,
51 Tottenham Court Road, LONDRES
202 rue High, Stratford, Angleterre

Parfumeurs de S. M. la Reine,
Ont inventé et patentié cette préparation,
L'OBLITERATEUR!

qui efface les marques de la petite vérole pour toujours. Son application est simple et inoffensive, ne cause aucune douleur ni inconvénient, et ne contient rien d'un caractère nuisible. Prix : \$2.50.

Cheveux Superflus.

Le remède épilatoire de LEON et Cie., enlève en quelques minutes les cheveux superflus sans la moindre douleur ; les cheveux ne repoussent jamais. Ce remède est très-simple. Instructions complètes. Remède envoyé par maille. Prix : \$1.00.

GEO. W. SHAW, agent général
219 rue Tremont, Boston, Mass.
21 sept. 1885-1a.

Chaussures pour Enfants D'ECOLE.

J'ai maintenant en mains un immense assortiment de chaussures faites à la main. Les pratiques trouveront tout ce qu'elles peuvent désirer en fait de chaussures d'automne et d'hiver. Bonne qualité, dernier goût et à bon marché.

Par-dessus en feutre, claque doublées et non-doublées.

G. MURPHY,
No. 536 côté ouest de la rue Sussex.

Mlle A. McDonald,

MAGASIN DE MODES

De Première Classe.

Marchandises de Modes

Pour enfants et demoiselles une spécialité.

521 RUE SUSSEX, OTTAWA,
Quatrième porte de la rue York.

2 octobre 1885

LUNDI, 28 COURANT,

Je commencerai à vendre le

STOCK DE BANQUEROUTE

DE

L. L. A. GRISON ET CIE.,

Acheté à 47 cts dans la \$.

A. BLAIS,

NO. 332 RUE WELLINGTON.

29 sept. '85.

Nous attirons l'attention du public sur le remède miraculeux BENATINE contre les hémorrhoides : Guérison certaine, remède général, en usage aux États-Unis et dans la Péninsule

HEMORRHOÏDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMÈDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS, OTTAWA